EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGI

N° d'imprimé : K009292837

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

DEKRA

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	03/12/2025	25057834

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

02/06/2026

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S073K058

(9) RAISON SOCIALE : AUTO BILAN FRANCE

(3) COORDONNÉES : Rue des Arolles
Zac des Arolles
73540 LA BATHIE

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 073K7014

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
DA-100-JN (F)	22/04/2022	13/11/2013

Marque	Genre	Carrosserie
MERCEDES BENZ	TCP	BUS

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale
WEB62803310604761	M3

Type/CNIT	Énergie
M30MCDTCZ509164	GO

Document(s) présenté(s)

Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

220364

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

DÉFAILLANCES MINEURES :

1.2.1.b.1. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE : Déséquilibre (Essieu 2 Droite Gauche)

8.2.22.d.1. OPACITÉ : Connexion impossible sans dysfonctionnement du témoin OBD

9.7.1.c.1. ESCALIERS ET MARCHES : Non conformes aux exigences (Avant Droite Inférieur Milieu)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉTAT DE CHARGE : A vide
CATÉGORIE DU VÉHICULE :
Véhicule de transport en commun de personnes

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

Opacité des fumées (≤0.70 m^{-1}) :
C1: <0.10 m^{-1} C2: <0.10 m^{-1}
Frein de service :
Efficacité globale (≥ 50%) : global: 50%
Efficacité par essieu : E1: 52% E2: 49%
Déséquilibre (< 20%) : E1: 15% E2: 11%
Frein de stationnement : Efficacité (≥ 18%) : 31%
Frein de secours :
Efficacité globale (≥ 25%) : global: 31%
Efficacité par essieu : E2: 47%
Déséquilibre (< 30%) : E2: 11%
Feux de croisement (-0,5% à -2,5%) : G: -1.7% D: -2.5% h: < 0,8 m
État de charge inférieur aux deux tiers du poids total en charge :
Véhicules de transport en commun de personnes